Présents

~~Délégués communaux~~		
Valentin	DE VOS	BEAUVECHAIN
Marie	GENDEBIEN-HEGER	BEAUVECHAIN
Moustapha	NASSIRI	BEAUVECHAIN
~~Bruno~~	~~VAN de CASTEELE~~	~~BEAUVECHAIN~~
~~Brigitte~~	~~WIAUX~~	~~BEAUVECHAIN~~
~~Olivier~~	~~DEBUS~~	~~BRAINE-L'ALLEUD~~
Henri	DETANDT	BRAINE-L'ALLEUD
Christine	HUENENS	BRAINE-L'ALLEUD
~~Geoffroy~~	~~MATAGNE~~	~~BRAINE-L'ALLEUD~~
~~Delphine~~	~~VERSTRAETEN~~	~~BRAINE-L'ALLEUD~~
~~Francis~~	~~BRANCART~~	~~BRAINE-LE-CHATEAU~~
~~Patrick~~	~~DELMÉE~~	~~BRAINE-LE-CHATEAU~~
~~Roger~~	~~HENUSET~~	~~BRAINE-LE-CHATEAU~~
~~Philippe~~	~~LAMBERT~~	~~BRAINE-LE-CHATEAU~~
~~Vincent~~	~~PEETROONS~~	~~BRAINE-LE-CHATEAU~~
~~Nathan~~	~~ARNOULD~~	~~BRAINE-LE-COMTE~~
~~Sana~~	~~BATIK~~	~~BRAINE-LE-COMTE~~
~~Philippe~~	~~LEQUEUE~~	~~BRAINE-LE-COMTE~~
~~Pierre-André~~	~~DAMAS~~	~~BRAINE-LE-COMTE~~
Marjorie	NEUKERMANS	BRAINE-LE-COMTE
~~Stéphane~~	~~COLIN~~	~~CHASTRE~~
Florent	DEBRAS	CHASTRE
Claude	JOSSART	CHASTRE
Nathalie	LELUBRE	CHASTRE
Jean-Marie	THIRY	CHASTRE
Philippe	BARRAS	CHAUMONT-GISTOUX
Luc	DELLA FAILLE	CHAUMONT-GISTOUX
David	FRITS	CHAUMONT-GISTOUX
Pierre	LANDRAIN	CHAUMONT-GISTOUX
Raphael	NOEL	CHAUMONT-GISTOUX
Gaëtane	COPPENS	COURT-SAINT-ETIENNE
Jean-Luc	de WILDE d'ESTMAEL	COURT-SAINT-ETIENNE
~~Floriane~~	~~DUMONT de CHASSART~~	~~COURT-SAINT-ETIENNE~~
~~Michael~~	~~GOBLET d'ALVIELLA~~	~~COURT-SAINT-ETIENNE~~
~~Mélanie~~	~~LAROCHE~~	~~COURT-SAINT-ETIENNE~~
~~Joëlle~~	~~DEBELDER~~	~~GENAPPE~~
Anne-Sophie	HAYOIS	GENAPPE
~~Benoît~~	~~HUTS~~	~~GENAPPE~~
~~Bernard~~	~~LÖWENTHAL~~	~~GENAPPE~~
Michael	ROUFFIANGE	GENAPPE

~~Nicolas~~	~~CORDIER~~	~~GREZ-DOICEAU~~
Amandine	DE GREEF	GREZ-DOICEAU
Brigitte	PENSIS	GREZ-DOICEAU
~~Christine~~	~~RIGO~~	~~GREZ-DOICEAU~~
Caroline	THEYS	GREZ-DOICEAU
~~Christophe~~	~~BREES~~	~~HELECINE~~
~~Ward~~	~~HUYSMAN~~	~~HELECINE~~
~~Carine~~	~~PETRE~~	~~HELECINE~~
~~Sophie~~	~~THIRION~~	~~HELECINE~~
~~Yves~~	~~TORDOIR~~	~~HELECINE~~
~~Jean-Pierre~~	~~BEAUMONT~~	~~INCOURT~~
~~Arnaud~~	~~HESMANS~~	~~INCOURT~~
~~Stéphane~~	~~LEBRUN~~	~~INCOURT~~
~~Benoit~~	~~MALEVE~~	~~INCOURT~~
~~Geneviève~~	~~OTTOUL~~	~~INCOURT~~
Pierre	CLAES	ITTRE
Charles	de LE HOYE	ITTRE
Nicolas	DUFERMONT	ITTRE
Christian	FAYT	ITTRE
~~Fabienne~~	~~MOLLAERT~~	~~ITTRE~~
~~Sébastien~~	~~BASTAITS~~	~~JODOIGNE~~
~~Serge~~	~~CRUGENAIRE~~	~~JODOIGNE~~
~~Bénédicte~~	~~DELMEZ~~	~~JODOIGNE~~
~~Déborah~~	~~DEPAUW-MALEVE~~	~~JODOIGNE~~
~~Soline~~	~~KALUT~~	~~JODOIGNE~~
~~Lionel~~	~~CUCHET~~	~~LA HULPE~~
~~Denis~~	~~HENRY~~	~~LA HULPE~~
Jean-Albert	NYSSENS	LA HULPE
~~Nathalie~~	~~VAN HOOREBEECK~~	~~LA HULPE~~
~~Xavier~~	~~VERHAEGHE~~	~~LA HULPE~~
Georges	FOCKE	LASNE
Cédric	GILLIS	LASNE
~~Damien~~	~~HEYMANS~~	~~LASNE~~
Laurence	ROTTHIER	LASNE
~~Julien~~	~~THEYS~~	~~LASNE~~
Jean-Jacques	ALLART	LES BONS VILLERS
Louise	GRYSPEERT	LES BONS VILLERS
Anne	MATHELART	LES BONS VILLERS
Maryse	MICHAUX	LES BONS VILLERS
~~Emilie~~	~~VANCOMPERNOLLE~~	~~LES BONS VILLERS~~
Julien	BREUER	MONT-SAINT-GUIBERT
~~Christophe~~	~~DEVLEESCHOUWER~~	~~MONT-SAINT-GUIBERT~~

~~Bruno~~	~~FERRIER~~	~~MONT-SAINT-GUIBERT~~
~~Florence~~	~~GODON~~	~~MONT-SAINT-GUIBERT~~
Eric	MEIRLAEN	MONT-SAINT-GUIBERT
~~Germain~~	~~DALNE~~	~~NIVELLES~~
~~Benoit~~	~~GIROUL~~	~~NIVELLES~~
~~Charles~~	~~GOURDIN~~	~~NIVELLES~~
Axelle	VALEMBOIS	NIVELLES
~~Robert~~	~~VERTENEUIL~~	~~NIVELLES~~
~~Sophie~~	~~AGAPITOS~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Audrey~~	~~BUREAU-DUJARDIN~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Didier~~	~~HOUART~~	~~ORP-JAUCHE~~
~~Patricia~~	~~LANDEUT~~	~~ORP-JAUCHE~~
Maurice	TAELMAN	ORP-JAUCHE
Benoit	JACOB	OTTIGNIES Louvain-La-Neuve
~~Corentin~~	~~ROLAND~~	~~OTTIGNIES Louvain-La-Neuve~~
Nancy	SCHROEDERS	OTTIGNIES Louvain-La-Neuve
Nicolas	VAN DER MAREN	OTTIGNIES Louvain-La-Neuve
Coralie	VIAL	OTTIGNIES Louvain-La-Neuve
Jean-Marc	ALDRIC	PERWEZ
~~Véronique~~	~~BIDOUL~~	~~PERWEZ~~
Jordan	GODFRIAUX	PERWEZ
Luc	MARCHAND	PERWEZ
Christelle	PIERARD	PERWEZ
~~Daniel~~	~~BURNOTTE~~	~~RAMILLIES~~
~~Renaud~~	~~FABRI~~	~~RAMILLIES~~
~~Marie-Noëlle~~	~~GILLES~~	~~RAMILLIES~~
~~Guy~~	~~MOLENS~~	~~RAMILLIES~~
~~Rémy~~	~~OLEMANS~~	~~RAMILLIES~~
Jean-Paul	DENIMAL	REBECQ
Célie	VAN AUDENHAEGE	REBECQ
Patricia	VENTURELLI	REBECQ
~~Amaury~~	~~VERBOOMEN~~	~~REBECQ~~
~~Alain~~	~~ZEGERS~~	~~REBECQ~~
~~Benjamin~~	~~DEVEUSTER~~	~~RIXENSART~~
~~Patricia~~	~~LEBON~~	~~RIXENSART~~
Sylvie	VAN DEN EYNDE	RIXENSART
~~Séverine~~	~~VERCRUYSSE~~	~~RIXENSART~~
~~Morgane~~	~~VERHOEVEN~~	~~RIXENSART~~
~~Benoit~~	~~LANGENDRIES~~	~~TUBIZE~~
~~Valérie~~	~~MENUGE~~	~~TUBIZE~~
~~Olivier~~	~~PIRON~~	~~TUBIZE~~
~~Thierry~~	~~VERHULST~~	~~TUBIZE~~
~~Jean-Marc~~	~~ZOCASTELLO~~	~~TUBIZE~~

Vincent	DECOUX	VILLERS-LA-VILLE
Joël	TAMINIAUX	VILLERS-LA-VILLE
~~Hervé~~	~~VAN DER SCHUEREN~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~
~~Philippe~~	~~VANHOLLEBEKE~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~
~~Cédric~~	~~VERMEIREN~~	~~VILLERS-LA-VILLE~~
~~Bénédicte~~	~~DEVILLE-GRANDGAGNAGE~~	~~WALHAIN~~
~~Cyrill~~	~~LIZEN~~	~~WALHAIN~~
~~Aurélie~~	~~MARECHAL~~	~~WALHAIN~~
~~Laurence~~	~~SMETS~~	~~WALHAIN~~
~~Matthieu~~	~~STAS-DE-RICHELLE~~	~~WALHAIN~~
~~Jean-Michel~~	~~CASSIERS~~	~~WATERLOO~~
Aisling	D'HOOGHE	WATERLOO
~~Philippe~~	~~HERMANT~~	~~WATERLOO~~
~~Cédric~~	~~TUMELAIRE~~	~~WATERLOO~~
~~Sébastien~~	~~WILLEMS~~	~~WATERLOO~~
~~Gilles~~	~~AGOSTI~~	~~WAVRE~~
~~Paul~~	~~BRASSEUR~~	~~WAVRE~~
Guillaume	DE WOUTERS DE BOUCHOUT	WAVRE
Anna-Thérèsa	DULAK	WAVRE
~~Jean~~	~~GOOSSENS~~	~~WAVRE~~

Délégués provinciaux	
Sybille	de COSTER-BAUCHAU
Christophe	DISTER
Jordan	GODFRIAUX
Olivier	VANHAM
~~Ferdinand~~	~~JOLLY~~

Pour Vivaqua : Alain de Lombaert

Cédric du Monceau, Président du Conseil d'administration
Laurent Dauge, Directeur général, secrétaire de séance
Emmanuel Gaziaux, Directeur finances

Administrateurs :

Philippe BARRAS, Julien BREUER, Sybille de COSTER-BAUCHAU, Steve DE WEVERE, Henri DETANDT, Aisling D'HOOGHE, Christophe Dister, Cédric du MONCEAU, Christian FAYT, Cédric GILLIS, Jordan GODFRIAUX, Pascal HENRY, Hélène RYCKMANS, Nancy SCHROEDERS, Axelle VALEMBOIS, Olivier VANHAM

Citoyens :

Godelieve BOULERT (Braine-l'Alleud), Philippe DALCQ (Jodoigne), Nathalie DECONINCK (personnel in BW), Blanche FLEMAL (personnel in BW), Jean-Luc FOURRE, Alain GILLIS (Lasne), Thomas LIBERT (personnel in BW), Thierry MARTENS (Chastre), Laurence PIERRE, Daniel PUTZ (Chastre), Jean-François SIMON (Ottignies-LLN), Carl VANDOORNE (Grez-Doiceau)

Ordre du jour

1. Formation du bureau de l'Assemblée
2. Plan stratégique 2023-2025 : évaluation 2025
3. Plan stratégique 2026-2028
4. Prévisions financières pluriannuelles 2026-2028
5. Rémunération des administrateurs
6. Questions des associés au Conseil d'administration
7. Divers
8. Approbation du procès-verbal de séance

Conformément à l'article L1523-13 §1 du CDLD, la séance est **ouverte** en qualité d'**observateurs** à toutes les personnes domiciliées sur le territoire du Brabant wallon, Braine-le-Comte et les Bons Villers, moyennant la preuve du respect de cette modalité, l'inscription préalable ainsi que la signature de la liste de présence. Cette qualité n'emporte pas le droit d'introduire des questions, préalablement ou en cours de séance.

La documentation afférente aux points soumis au vote est mise à disposition librement sur le site internet de l'intercommunale. Cela concerne :

2. Plan stratégique 2023-2025 : évaluation 2025
3. Plan stratégique 2026-2028
4. Prévisions financières pluriannuelles
5. Rémunération des administrateurs
8. Approbation du procès-verbal de séance

Toutes les décisions de la présente séance requièrent la majorité simple des voix des associés.

Chaque point porté à l'ordre du jour fait l'objet d'une note de synthèse spécifique et d'un projet de décision. Toutefois, les points suivants ne requièrent pas de vote, ne comportant dès lors pas de projet de décision :

1. Formation du bureau de l'Assemblée
6. Questions des associés au Conseil d'administration
7. Divers

La convocation, datée du 13 novembre 2025, a prié les actionnaires de se prononcer sur la teneur des points de l'ordre du jour. Chaque conseiller dispose du droit d'exiger un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne. Les délégués disposent d'un droit de vote libre pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil, ainsi que leur droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration. Les questions écrites sont à introduire par mail à communes@inbw.be avant le 5 décembre 2025.

Par facilité, une proposition de décision globale de l'ensemble des points est reproduite ci-dessous.

1. Formation du bureau de l'assemblée

Conformément à l'article 10.4 des statuts sociaux, l'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou par celui qui le remplace ; et le secrétariat est assuré par le Directeur général ou la personne qu'il désigne.

Le Président et le Directeur général constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Avant d'assister à l'assemblée, les actionnaires ou leurs délégués signeront une liste de présence. Cette liste, validée par le Bureau, est jointe au procès-verbal de la réunion.

La liste des associés étant vérifiée et 99,24 % des parts sont représentées, l'assemblée peut valablement délibérer et entamer l'ordre du jour.

Le Président déclare ensuite la séance ouverte, à 18 h 40.

2. Plan stratégique 2023-2025 : évaluation 2025

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur les articles L1523-13, L1523-14 et L1523-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que l'article 10 des statuts sociaux relatifs au plan stratégique, réservant la compétence à l'Assemblée générale pour l'approbation du plan stratégique et son évaluation annuelle une fois celle-ci arrêtée par le Conseil d'administration ; et prévoyant que l'Assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales a nécessairement à l'ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour 3 ans, lequel est soumis à une évaluation annuelle lors de la deuxième Assemblée générale de l'exercice.
2. La délibération est par ailleurs basée sur la décision de l'Assemblée générale du 21 décembre 2022 approuvant le plan stratégique "Transition gagnante" 2023-2025.
3. L'Assemblée générale du 20 décembre 2023 a approuvé l'évaluation annuelle du plan stratégique relative à l'année 2023.
4. L'Assemblée générale du 27 novembre 2024 a approuvé l'évaluation annuelle du plan stratégique relative à l'année 2024.
5. Ces différents documents sont accessibles librement sur le site internet https://www.inbw.be/plan-strategique.
6. L'évaluation 2025 est proposée à l'Assemblée générale du 17 décembre 2025 sur base des données arrêtées au 30 septembre 2025. Néanmoins, certains résultats ont été extrapolés à partir de tendances stables des années antérieures afin de refléter l'image la plus précise et la plus proche de la réalité.
7. Cette évaluation 2025 est placée dans la documentation de séance, et s'articule en trois phases :
    1. Avancement des indicateurs
    2. Evolution des 15 projets majeurs
    3. Bilan narratif

Avancement des indicateurs

8. L'analyse de ces indicateurs permet de mesurer l'avancement individuel des initiatives, la cohérence de leurs cibles et de les ajuster si nécessaire.

9. Pour ce faire, un indice santé est attribué à chaque indicateur. Ces indices santé sont classés en 6 catégories :

- Les éléments dont l'indice santé est évalué à « vert » se déroulent soit selon les prévisions soit selon des échéances adaptées n'impactant pas leur bon déroulement ainsi que l'atteinte des objectifs fixés.
- Les éléments dont l'indice santé est évalué à « orange » sont ceux pour lesquels un suivi rapproché a dû être mis en place pour garantir leur bon déroulement ou pour lesquels la stratégie à mener a dû être précisée et/ou ajustée afin d'éviter un blocage dans leur réalisation.
- Les éléments dont l'indice santé est évalué à « rouge » constituent des points majeurs pour lesquels des mesures complémentaires ont été déterminées afin de lever les obstacles.
- Les éléments dont l'indice santé est évalué à « noir » sont des points stratégiquement pertinents dont la cible n'est pas atteignable et le déblocage ne dépend pas de nos actions.
- Les éléments dont l'indice santé est évalué à « N/A » correspondent soit à des indicateurs de résultat ou d'impact non mesurables au moment de l'évaluation.
- Les éléments dont l'indice santé est évalué « A » correspondent à des indicateurs abandonnés car n'étant plus pertinents.

10. En résumé, concernant l'avancement des indicateurs :

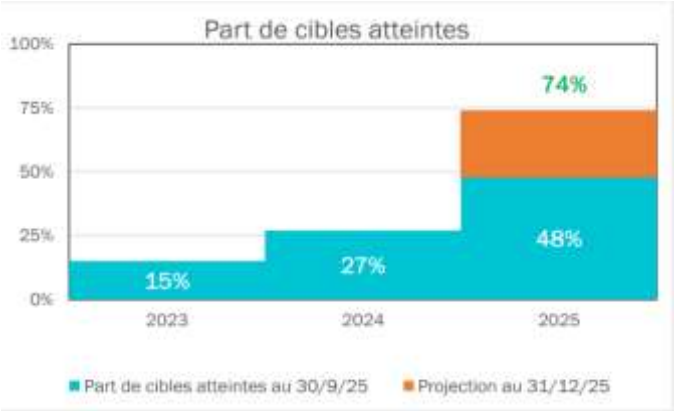
- La distribution de l'avancement du Plan stratégique 2023-2025 au 30/09/2025 sur les axes stratégiques est :

Objectif stratégique		1	2	3	Total	%
Nombre d'indicateurs …		48	61	50	159	
Ayant progressés depuis l'éval. précédente et/ou été atteints :		36	46	43	125	86%
Cible finale a été atteinte :		26	25	25	76	48%
Avancement conforme		31	34	23	88	55%
A surveiller		8	16	17	41	26%
A débloquer (actions possibles)		4	0	3	7	4%
Blocage		2	5	0	7	4%
Non mesurable lors de l'évaluation	N/A	0	2	1	3	2%
Abandon	A	3	4	6	13	8%

- La distribution des indices santé au fil des évaluations est :

Année		2023	2024	2025
Nombre d'indicateurs …		158	159	159
Ayant progressés depuis l'éval. précédente et/ou été atteints :		59%	58%	86%
Cible finale a été atteinte :		15%	27%	48%
Avancement conforme		53%	56%	55%
A surveiller		31%	25%	26%
A débloquer (actions possibles)		7%	4%	4%
Blocage		0%	4%	4%
Non mesurable lors de l'évaluation	N/A	7%	6%	2%
Abandon	A	2%	5%	8%

- Les résultats de l'évaluation montrent que 74% des cibles devraient être atteintes d'ici au 31 décembre 2025 et que des actions sont menées afin de débloquer ce qui peut l'être. Le pourcentage de cibles atteintes au moment de l'évaluation annuelle des 159 indicateurs du Plan stratégique est :



Evolution des 15 projets majeurs

Niveau	n° § PS 23-25	Titre du Plan Stratégique 23-25	Projets majeurs	Indice sante
ACT	1.1.1.	Développer des nouveaux services aux communes	CER, égouts pilote, SDT, SDC, Digitalisation, etc	
SA	1.2.2.1.	Projet de la Sablière	La Sablière	
SA	1.2.2.2.	Projet Sur le Champ	Sur le Champ	
ACT	1.2.5.	Créer des zones d'artisanat	Zones d'artisanat	
ACT	2.1.1.	Augmenter la capacité de production d'eau	Capacité production d'eau	
SA	2.1.4.1.	Atteindre l'objectif 90/25	Objectif 90/25	
SA	2.1.4.2.	Tendre vers l'objectif pollueur-payeur	Pollueur-Payeur	
ACT	2.2.1.	Construire une unité de biométhanisation	Biométhanisation	
ACT	2.2.2.	Valoriser le bois de classe B	Bois B	
ACT	2.2.3.	Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques	PIPER	
ACT	2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	% Energie propre	
ACT	3.1.1.	Être un employeur attractif	Employeur attractif	
OO	3.2.	Réaliser la digitalisation d'in BW	Digitalisation interne	
OO	3.5.	Renforcer une culture de gestion des risques	Gestion risques	
ACT	3.6.1.	Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires	Notoriété	

11. Cette évaluation 2025 a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration du 12 novembre et transmis ensuite aux actionnaires. Il leur est demandé de se prononcer favorablement sur l'évaluation 2025 du plan stratégique 2023-2025.
12. En application de l'article 1523-16 al.9 du CDLD, l'évaluation 2025 du plan stratégique 2023-2025 sera communiqué aux organisations syndicales, qui disposeront de 5 jours pour demander la tenue d'une réunion d'information qui devra alors être organisée sans délai.
13. La décision de l'Assemblée générale requiert la majorité simple des voix des actionnaires.
14. Chaque conseiller dispose du droit d'exiger en conseil communal/provincial un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne.
15. Les délégués disposent en séance de l'Assemblée générale d'un droit de vote libre pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil.
16. Tous les actionnaires dont les délégués ont le droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration. Les questions écrites sont à introduire par mail à communes@inbw.be avant le 5 décembre 2025.

Décision

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe) approuve l'évaluation 2025 du plan stratégique 2023-2025 :

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.411.916	1.387.179	0	24.737
	100 %	*0 %*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

En application de l'article 1523-16 al.9 du CDLD, l'évaluation 2025 du plan stratégique 2023-2025 sera communiqué aux organisations syndicales, qui disposeront de 5 jours pour demander la tenue d'une réunion d'information qui devra alors être organisée sans délai.

3. Plan stratégique 2026-2028

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur les articles L1523-13 et L1523-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ainsi que l'article 10 des statuts sociaux relatifs au plan stratégique, réservant la compétence à l'Assemblée générale pour l'approbation du plan stratégique ; et prévoyant que l'Assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales a nécessairement à l'ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour 3 ans.

2. Spécifiquement, l'article L1523-13 du CDLD stipule notamment que : « *L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité. Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, et présenté, le cas échéant, à l'occasion de séances préparatoires, […]. Il est ensuite débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale. Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord. Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale.*

3. Compte tenu des élections locales d'octobre 2024, l'Assemblée générale du 17 décembre 2025 a à son ordre du jour l'approbation du plan stratégique 2026-2028, ce document succédant au plan stratégique 2023-2025 arrêté par l'Assemblée générale du 21 décembre 2022 dont l'évaluation 2023 a été approuvée par l'Assemblée générale du 20 décembre 2023 et l'évaluation 2024 par l'Assemblée générale du 27 novembre 2024, et dont l'évaluation 2025 est soumise à l'Assemblée générale du 17 décembre 2025: https://www.inbw.be/plan-strategique

4. Conformément au CDLD, des prévisions financières ont été établies, lesquelles sont reprises dans un point distinct de l'ordre du jour pour une meilleure lisibilité.

5. Le Conseil d'administration du 1er octobre 2025 a validé le cadre stratégique ainsi que le projet de plan stratégique 2026-2028, lesquels étaient nourris notamment par de nombreux éléments et consultations (PESTEL, SWOT, enquête notoriété auprès des mandataires, ateliers Bureau exécutif/Comité de direction, consultation du Conseil d'administration sortant, …). A la suite de cette séance, le projet de plan stratégique 2026-2028 a été présenté le 14 octobre 2025 aux 30 actionnaires communaux et provincial lors d'une séance organisée sous le format « 27+1 » en coordination avec la Province, session n'ayant pas emporté de commentaire remettant en question les éléments intégrés au document.

6. Le plan stratégique 2026-2028 a ensuite été finalisé par le Conseil d'administration, dont la vue synthétique est la suivante :

Mission
Vision



Être un acteur structurant du territoire

AXE 1

- OS1 - Déployer une offre de services mutualisés adaptés aux enjeux communaux
- OS2 - Développer des services en assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)
- OS3 - Renforcer l'attractivité du territoire
- OS4 - Renforcer notre notoriété fédératrice

Être un acteur de la transition durable

AXE 2

- OS5 - Œuvrer à la gestion durable des ressources
- OS6 - Bâtir une indépendance énergétique basée sur le renouvelable local
- OS7 - Améliorer notre efficience énergétique
- OS8 - Réduire l'empreinte environnementale de nos activités

Être une intercommunale performante

AXE 3

- OS9 - Renforcer la culture d'entreprise
- OS10 - Être un employeur attractif soucieux du bien-être au travail
- OS11 - Poursuivre la digitalisation d'in BW
- OS12 - Assurer notre stabilité financière
- OS13 - Accroître l'efficience de nos processus et infrastructures
- OS14 - Cultiver les collaborations sectorielles

7. Les **axes**, **objectifs stratégiques et opérationnels** 2026-2028 sont :

AXE 1 – Être un acteur structurant du territoire

- OS1 - Déployer une offre de services mutualisés adaptés aux enjeux communaux
  - 001.1 - Construire la gestion patrimoniale des égouts
  - 001.2 - Accompagner la transformation digitale des pouvoirs locaux
  - 001.3 - Accompagner les communes dans leur transition climatique et énergétique
  - 001.4 - Lutter contre les infractions environnementales
  - 001.5 - Evaluer la délégation totale de la gestion des déchets ménagers
- OS2 - Développer des services en assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)
  - 002.1 - Entretenir le réseau d'égouttage et assister les communes
  - 002.2 - Actualiser et intensifier les conventions de collaboration avec les communes
- OS3 - Renforcer l'attractivité du territoire
  - 003.1 - Contribuer a un développement territorial performant, résilient et innovant
  - 003.2 - Développer des projets innovants et de nouveaux espaces d'accueil
  - 003.3 - Contribuer au développement d'une stratégie énergétique territoriale
- OS4 - Renforcer notre notoriété fédératrice
  - 004.1 - Mieux identifier les besoins de nos parties prenantes
  - 004.2 - Organiser une stratégie de communication adaptée

AXE 2 – Être un acteur de la transition durable

- OS5 - Œuvrer à la gestion durable des ressources
  - 005.1 - Garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité à prix soutenable
  - 005.2 - Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées
  - 005.3 - Réutiliser les eaux usées traitées
  - 005.4 - Tendre vers le zéro déchet et développer la valorisation
  - 005.5 - Optimiser la collecte des déchets
  - 005.6 - Développer des filières de valorisation matière et énergétique
  - 005.7 - Optimiser la gestion des recyparcs
- OS6 - Bâtir une indépendance énergétique basée sur le renouvelable local
  - 006.1 - Accroître le volume d'énergie renouvelable produite localement
  - 006.2 - Mettre en place des Communautés d'énergies renouvelables dans nos PAE
- OS7 - Améliorer notre efficience énergétique
  - 007.1 - Réduire Notre consommation énergétique
  - 007.2 - Devenir un acteur structurel des réseaux d'énergie thermique (RET)
  - 007.3 - Valoriser l'énergie fatale
  - 007.4 - Développer des solutions de stockage et flexibilité énergétique

- OS8 - Réduire l'empreinte environnementale de nos activités
  - 008.1 - Déployer une roadmap de phasing-out des énergies fossiles
  - 008.2 - Optimiser la logistique, les flux et le stockage au centre de transfert des déchets
  - 008.3 - Réduire l'impact environnemental de la mobilité
  - 008.4 - Déployer un cadre de performance du numérique responsable

AXE 3 – Être une intercommunale performante

- OS9 - Renforcer la culture d'entreprise
  - 009.1 - Faire vivre les valeurs d'in BW
  - 009.2 - Développer une culture transversale d'amélioration continue
  - 009.3 - Construire une culture de communication interne ascendante et descendante
  - 009.4 - Déployer une méthodologie transversale de gestion de projets d'innovation
- OS10 - Être un employeur attractif soucieux du bien-être au travail
  - 0010.1 - Être un employeur attractif
  - 0010.2 - Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs
  - 0010.3 - Poursuivre le développement de processus RH harmonisés et efficients
- OS11 - Poursuivre la digitalisation d'in BW
  - 0011.1 - Assurer un socle intégré de l'informatique
  - 0011.2 - Déployer le plan de transition digitale interne Digit'in BW
- OS12 - Assurer notre stabilité financière
  - 0012.1 - Finaliser la valorisation des actifs dormants
  - 0012.2 – Améliorer le suivi financier des résultats
- OS13 - Accroître l'efficience de nos processus et infrastructures
  - 0013.1 - Assurer la résilience de l'infrastructure IT et la sécurité du système d'information
  - 0013.2 - Optimiser la gestion des systèmes de mesure en lien avec les infrastructures de collecte de déchets
  - 0013.3 - Améliorer l'efficacité des processus métier
  - 0013.4 - Maintenir les équipements de manière proactive
  - 0013.5 - Optimiser le service client
- OS14 - Cultiver les collaborations sectorielles
  - 0014.1 - S'impliquer dans les groupes de travail, plateformes, associations et fédérations sectorielles
  - 0014.2 - Contribuer aux centres de service partagés

8. Le plan stratégique met en avant 10 sujets qualifiés de principaux défis 2026-2028 :
    1. Développement territorial
    2. Eau potable
    3. Egouttage
    4. Déchets-ressources
    5. Energie-climat
    6. DigitalCity
    7. Digit'in BW
    8. % Energie propre
    9. Notoriété renforcée
    10. Gestion des risques
9. Ce plan stratégique 2026-2028 a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration du 12 novembre 2025 et transmis ensuite aux actionnaires à qui il est demandé de se prononcer sur ce point afin d'arrêter le plan stratégique 2026-2028.
10. La décision de l'Assemblée générale requiert la majorité simple des voix des actionnaires.
11. Chaque conseiller dispose du droit d'exiger en conseil communal/provincial un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne.
12. Les délégués disposent en séance de l'Assemblée générale d'un droit de vote libre pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil.
13. Tous les actionnaires dont les délégués ont le droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration. Les questions écrites sont à introduire par mail à communes@inbw.be avant le 5 décembre 2025.
14. Dans les 5 jours de son adoption par l'Assemblée générale, ce plan sera communiqué aux organisations syndicales représentatives, qui auront la faculté pendant 5 jours d'être invitées à une séance d'information spécifique au cours de laquelle les documents sont présentés et expliqués.
15. Dans les 15 jours de son adoption, le cas échéant après la séance d'information susvisée, ce plan sera communiqué au Gouvernement. Il sera ensuite mis sur le site internet de l'intercommunale. Il doit être communiqué par écrit sur simple demande à toute personne intéressée.
16. Ce plan sera soumis à une évaluation annuelle lors des Assemblées générales du second semestre.

Décision

L'Assemblée générale, à la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe) approuve le plan stratégique 2026-2028

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.432.130	1.407.393	0	24.737
	100 %	*0 %*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

Dans les 5 jours de son adoption par l'Assemblée générale, ce plan sera communiqué aux organisations syndicales représentatives, qui auront la faculté pendant 5 jours d'être invitées à une séance d'information spécifique au cours de laquelle les documents sont présentés et expliqués.

Dans les 15 jours de son adoption, le cas échéant après la séance d'information susvisée, ce plan sera communiqué au Gouvernement. Il sera ensuite mis sur le site internet de l'intercommunale. Il doit être communiqué par écrit sur simple demande à toute personne intéressée.

Ce plan sera soumis à une évaluation annuelle lors des Assemblées générales du second semestre.

4. Prévisions financières pluriannuelles 2026-2028

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur l'article 1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à l'assemblée générale de fin d'année et aux budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que sur l'article 1523-16 relatif au plan financier pluriannuel.
2. Pour une meilleure lisibilité, ce point financier est proposé dans l'ordre du jour distinctement du plan stratégique.
3. Ces prévisions budgétaires ont été établies tenant compte :
    - D'une indexation des coûts autres que salariaux de 1,91 % pour 2026 et 2 % pour 2027 et 2028.
    - D'une indexation des salaires de 2% en avril 2026 et des évolutions barémiques réelles pour 2026.
    - Pour 2027 & 2028 d'une majoration des coûts salariaux de 3,5 % pour tenir compte non seulement d'une indexation annuelle mais aussi des évolutions de carrière, saut de compétence, mérit grid
    - Des engagements prévus au plan d'embauche prévisionnel pour soutenir les projets
    - D'une cotisation de responsabilisation à hauteur de 1 350 000€/an (les 3 années).
    - Des projets et actions prévus au plan stratégique et notamment, sur le plan transversal, la mise en conformité NIS2 (sécurité en tant qu'organisme sensible) et le programme de digitalisation (Digit'in BW), nécessitant d'une part une remise en état de l'infrastructure IT sur tous les sites (projet North Star) et le recrutement de profils amenés à gérer les projets ou la data. L'impact annuel est évalué à 1.500.000 euros au niveau des Frais généraux et Transversaux. Ces frais généraux et transversaux représenteront à l'horizon 2028 un peu plus de 10 millions euros (à comparer aux 190 millions euros de recettes soit un ratio FG&TSV/Recettes d'un peu plus de 5 % ce qui reste extrêmement faible).
    - Du déploiement de nouveaux services aux communes : digitalisation des communes, Pollec et plate-forme Reno BW - projets nécessitant des recrutements.
4. Les résultats prévisionnels 2025 et les budgets 2026, 2027, 2028, **avant neutralisation** du résultat du secteur déchets, se présentent comme suit :

	R2023	R2024	P2025	B2026	Ecart B26/P25	B2027	B2028
EAU POTABLE	4.142.969	3.420.669	3.863.615	3.321.652	- 541.963	2.957.704	3.115.338
ASSAINISSEMENT	422.512	1.464.440	1.980.293	152.604	- 1.827.690	289.339	119.043
DECHETS	- 3.463.776	- 2.749.877	- 637.442	- 1.246.194	- 608.752	- 694.271	440.341
ECONOMIQUE	72.445	- 608.196	- 415.117	300.009	715.126	8.141	102.901
POLLEC - SMARTREGION - RENOBW	- 275.467	- 324.712	- 317.045	44.409	361.454	62.659	45.497
Total InBW	898.682	1.202.026	4.474.304	2.572.479	- 1.901.824	2.623.571	3.823.120

Le **résultat** prévisionnel pour 2025 est un bénéfice estimé de 4,5 millions €

Les **résultats** des budgets 2026, 2027 et 2028 sont respectivement de 2,6 millions €, 2,6 millions € et 3,8 millions €

A comparer aux produits (recettes) qui se ventilent comme suit :

	R2023	R2024	P2025	B2026	Ecart B26/P25	B2027	B2028	Poids (moy 26-28)
EAU POTABLE	59.582.810	59.453.251	62.042.693	63.330.233	1.287.540	66.574.283	68.724.301	35%
ASSAINISSEMENT	41.845.923	41.862.701	44.470.418	41.737.404	- 2.733.014	42.490.769	43.060.270	22%
DECHETS	43.763.151	48.536.997	46.866.988	46.171.747	- 695.242	46.514.202	48.038.668	25%
ECONOMIQUE	37.096.077	30.521.290	31.872.154	31.498.174	- 373.980	33.748.348	32.615.656	17%
POLLEC - SMARTREGION - RENOBW	268.734	216.290	230.000	1.100.625	870.625	1.461.430	1.490.679	1%
Total InBW	182.556.695	180.590.529	185.482.253	183.838.183	- 1.644.071	190.789.032	193.929.574	

Outre le résultat comptable, il est important d'analyser le **cash-flow (capacité de financement).** Il sert avant tout à rembourser les emprunts et le solde permet de financer, sur fonds propres, une partie des investissements.

Voici son évolution :

2023	2024	P2025	B2026	B2027	B2028
27.491.142	28.123.878	27.687.684	26.835.177	26.504.973	27.014.497

On constate qu'il est assez stable d'une année à l'autre proche de 27 millions euros.

DEPARTEMENT ASSAINISSEMENT

Ce département comporte 2 activités principales :

I. Les investissements

Réalisation des études, lancer les marchés publics et surveiller les travaux de construction des ouvrages d'assainissement (égouts, collecteurs, stations d'épuration), parfois de manière conjointe avec des voiries (à la demande des communes). in BW agit en tant que bureau d'études. Elle facture ses honoraires majoritairement à la SPGE (et accessoirement aux communes ou à la Province). Quant aux travaux de construction, ils sont pris en charge directement par la SPGE. Pour les stations d'épuration, la SPGE nous les donne en leasing et le coût de ceux-ci sont incorporés dans les frais d'exploitation.

II. L'exploitation des ouvrages

Une fois les ouvrages réalisés, ils sont exploités par in BW avec son propre personnel et/ou de la sous-traitance. Les frais d'exploitation sont payés par la SPGE, sous forme d'enveloppes forfaitaires (+/- 50% des revenus) et de frais d'exploitation réels (50%). Ce sont principalement les frais de personnel d'exploitation et la quote-part des services transversaux et frais généraux qui sont rémunérés sous forme d'enveloppe forfaitaire.

Pour réaliser ces différentes missions, in BW est désignée par décret comme "Organisme d'Assainissement Agréé" ou OAA et depuis 2024, elle a signé un nouveau contrat de service dit "unique" avec la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) qui coordonne, planifie les investissements et in fine finance le secteur.

A la signature du contrat, il y avait encore pas mal d'inconnues sur le plan pratique de sorte que nous avons été prudents dans l'engagement des dépenses en 2024 et encore en 2025, notamment dans les recrutements (remplacements), que ce soit à l'exploitation ou au bureau d'études. D'un autre côté, sur le plan des investissements, nous sommes sur la fin d'un cycle (PIC) et mise en service de plusieurs stations d'épuration et de collecteurs ayant généré pas mal d'honoraires en 2024 et 2025. Ceci explique les résultats bénéficiaires réalisés. A noter qu'avant la signature de ce contrat, in BW a essuyés des pertes plusieurs années de suite.

Les projections 2026-2028 tiennent compte des nouveaux modes de rémunération, notamment sous forme d'enveloppes pour le "Personnel d'exploitation" et les "Frais généraux et Transversaux" qui sont désormais des montants fixes convenus pour 5 ans. A in BW de gérer ces enveloppes au mieux pour que ses coûts ne dépassent pas les rémunérations allouées (KPI en place).

Sur le plan des investissements 2026-2028, il y a énormément d'inconnues car in BW ne sait pas encore ce qu'elle va étudier comme dossiers entre 2026 et 2028. En effet, comme la planification se fait à l'échelle de la Région wallonne par la SPGE et que dans le Brabant wallon, le taux d'équipement est un des plus élevés en Wallonie, le programme des investissements prévus chez nous en 2026-2028 est assez maigre voire inexistants malgré un programme proposé par in BW car il reste bien entendu des équipements à réaliser. Cela a évidemment un impact sur nos activités (honoraires du bureau d'études). Des synergies entre OAA peuvent être mises en place via la plate-forme de services partagés et in BW pourrait être amenée, si elle dispose de ressources humaines inexploitées, à travailler pour d'autres OAA.

Vu notre prudence durant les deux premières années et vu les honoraires importants perçus par le bureau d'études, nous dégagerons des marges en 2024 et en 2025. Pour les 3 années à venir, nous visons l'équilibre. L'équilibre doit être atteint sur la période du premier contrat d'application d'une durée de 5 ans (2024-2029).

DEPARTEMENT DECHETS

Les résultats sont impactés par les décisions stratégiques qui ont été prises ces dernières années.

D'autre part, comme toujours avec ce secteur, il peut y avoir énormément de variation dans les prix de traitement des différentes fractions de déchets ou dans le prix de vente des matériaux valorisables (métaux, papier/carton). L'hypothèse retenue pour les 3 prochaines années est celle des prix observés en 2025, corrigés par les nouveaux prix négociés et déjà connus pour 2026.

Activité de COLLECTE

- Espacement des collectes de déchets ménagers résiduels (DMR) toutes les 2 semaines favorisant le tri des organiques - diminution des DMR et augmentation des Organiques. Projection 26-28 : on reste sur la tendance 2025. Objectif 90-25 atteint (90 kg/an/hab de DMR et 25 kg/an/hab d'organique).
- Mise en place à partir de 2025, d'une cotisation communale pour les frais de gestion (2,80 €/an/hab) - impact 1.000.000 euros
- Indexation automatique des tarifs à partir de 2026
- Baisse des recettes de vente de P/C (155.000 euros dès 2026)

Activité RECYPARC

- Contrôle d'accès mise en place en 2025 avec pour effet :
    - baisse spectaculaire des quantités récoltées (-40 %) à 60.000 tonnes au lieu de 100.000 tonnes. Cela entraîne une baisse importante des coûts de transport et des coûts de traitement. Ces deux postes représentaient environ 60 % des coûts totaux (-3.500.000 euros par rapport à 2024).
    - en corollaire, baisse aussi des quantités de matériaux générant des revenus. Plus de revenus liés à la vente de textile (secteur en crise), le prix d'acquisition sera nul. De manière générale, on observe une baisse des recettes de l'ordre de 850.000 euros par rapport à 2024.
- Baisse des subsides APE dès 2026 (12,5 %) soit environ 267.000 euros.
- Nouvelles recettes en cas de dépassement de points, carte entreprise et autres pour l'accès au recyparc (+ 150.0000 euros dès 2025).

- Gain en 2028 sur le traitement du bois B grâce au partenariat avec GBES - gain sur le traitement et les transports d'environ 500.000 euros par rapport à 2027

Activité de TRAITEMENT

Cela comprend l'UVE (Unité de Valorisation Energétique), la bio-méthanisation (sous-traitée pour l'instant) et le centre de transfert de Mont-Saint-Guibert.

L'enjeu consiste à combler l'UVE, par des DIB (Déchets Industriels Banaux), les capacités laissées par la baisse des DMR (résultat du changement de fréquence de collecte) et des Encombrants (résultant de la mise en place du contrôle d'accès).

Afin de sécuriser ces recettes DIB, des contrats ont été conclus. Ceux-ci prévoient la mise à disposition d'une capacité de traitement (tonnage) pour un prix convenu durant 3 ans (indexés). Ces contrats couvrent environ 80 % des apports de DIB.

Mise en place à partir de 2025, d'une cotisation communale fixe par habitant pour couvrir les frais généraux et transversaux de l'UVE - impact 700.000 euros àpd de 2025.

Malgré ces bonnes nouvelles, les résultats attendus pour ces prochaines années ne sont pas à l'équilibre. En effet, il faut tenir compte :

- De l'explosion du coût des consommables (+10 euros la tonne). Ceci est dû à plusieurs facteurs : le traitement d'une quantité plus importante de DIB entraîne un traitement plus coûteux des fumées et les normes de rejet se sont durcies. Ces deux points entraînent a) une augmentation des réactifs nécessaires au traitement (soude, chaux) mais également une quantité plus importante de quantité de REFIOMS (résidus de traitement des fumées). Tout cela combiné à l'explosion des coûts unitaires des réactifs et du coût de traitement des REFIOMS entraine une augmentation importante des coûts à la tonne traitée.
- De la diminution des recettes de vente d'électricité. En 2025, nous bénéficions encore de prix de vente pour des quantités vendues en 2023 au moment où les prix étaient encore très élevés. En 2026, par rapport à 2025, nous aurons environ 1 million euros de recettes en moins
- De l'impact du sinistre du Centre de Transfert de Mont-Saint-Guibert. L'extérieur continue à être exploité mais plus l'intérieur. Les coûts fixes sont maintenus (le personnel excédentaire a été reclassé dans d'autres départements), certains coûts sont venus s'ajouter (broyage des encombrants sous-traités car la ligne est hors service) et les recettes liées à ce centre diminuent (stockage et manutention du P/C, broyage des encombrants). Ce n'est qu'à partir de 2028 que nous prévoyons un retour à la normale après remise en état site. En ce qui concerne l'indemnisation du sinistre, les négociations sont toujours en cours avec les experts des assureurs.

A noter enfin que le risque est grand de voir notre UVE reprise dans le scope des ETS (systèmes d'échange de quotas d'émissions CO2) avec obligation d'acheter des quotas carbone pour compenser les rejets de cO2. Le coût est estimé à 4.000.000 euros par an. Ceci n'a pas été pris en compte dans nos prévisions.

Toute chose restant égale, suite aux décisions qui ont été prises, pour l'ensemble du Secteur déchets, d'une perte de -3,5 millions d'euros en 2023, on passe à une prévision de résultat global légèrement positif en 2028 mais les 3 secteurs ne sont pas à l'équilibre.

Le Bureau exécutif examinera toutes les pistes courant 2026, notamment en fonction des résultats définitifs de 2025, et reviendra vers le Conseil d'administration avec une ou plusieurs propositions courant septembre 2026 afin de permettre l'intégration des modifications dans les budgets « Coût-vérité » 2027 à transmettre aux communes.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & CREMATORIUM

Les activités de ce département sont nombreuses et diversifiées :

Constitution de stocks de terrain et / ou bâtiments

Cette activité n'a pas d'impact sur le résultat mais mobilise beaucoup de cash (préfinancement des prestations visant la révision des plans de secteur, de l'achat des terrains, des études, des travaux d'infrastructure et d'aménagement, sous déduction de l'obtention des subsides souvent versés par tranche et à postériori). L'augmentation du coût de l'argent (taux d'intérêt) vient grever les coûts de revient. En effet, le préfinancement ne peut se faire sur fonds propres et in BW doit recourir à l'emprunt.

Dans nos prévisions, nous avons tenu compte des achats de terrains et des travaux relatifs aux projets en cours (PAE Duferco, Croix de Hesbaye, construction de nouveaux Halls relais "zones artisanales" à Nivelles Sud) pour un montant total de 38 millions d'euros pour les 3 ans.

Il n'a pas été tenu compte du changement de politique régionale en matière de subsidiation des projets de PAE car nous disposons des accords de subventionnement pour les projets en cours).

Ventes de terrain

Cette activité est déterminante pour l'équilibre du résultat.

Selon la quantité d'ha vendus, le département peut se trouver en boni ou en mali.

Nous avons été prudents dans nos prévisions avec 5,49 ha projetés en 2025 (quasiment atteint) et +/- 6 ha pour les 3 prochaines années.

Les bonnes années, nous pouvons vendre jusqu'à 15 ha voire plus mais pour cela il faut disposer d'une offre de terrains et celle-ci n'est plus pléthore tant que les nouveaux PAE en cours n'auront pas été réalisés.

Accueil des entreprises

L'activité se porte bien. Les loyers sont en constante hausse grâce à un très bon taux d'occupation de nos biens.

L'augmentation a nécessité ces dernières années un renforcement des équipes (entretien et maintenance de tous ces bâtiments mais aussi pour la gestion administrative).

Crématorium

Les travaux d'extension se sont terminés en 2025.

Nous comptons sur une augmentation progressive de la fréquentation et une hausse des revenus qui devrait compenser le coût de l'extension.

Le résultat est à l'équilibre.

Mission AMO pour le compte des associés

Les dossiers avancent et génèrent des revenus réguliers.

L'accès à nos services n'est cependant pas facile pour les organismes (asbl ou entités juridiques distinctes) dépendant directement de nos communes associées. Une réflexion devrait être menée à ce sujet.

En conclusion, le résultat du département ECO sera en déficit en 2025 de 0,4 million euros (essentiellement provoqué par des charges exceptionnelles déjà identifiées de 0,3 million euros) et devrait être à l'équilibre pour les 3 années à venir si les hypothèses retenues se réalisent. Il pourrait être positivement impacté par des plus-values de réalisation sur

des biens immobiliers dont les négociations sont toujours en cours et qui n'ont pas été prises en compte dans les prévisions.

EAU POTABLE

Garantir, sur le long terme, un accès permanent à une eau de qualité irréprochable à un prix soutenable est un des objectifs opérationnels du plan stratégique.

Pour ce faire, il est essentiel de mettre en oeuvre le plan de gestion de la ressource, de construire de nouvelles capacités de stockage, de mettre en place un monitoring de la qualité de l'eau pour les nouveaux paramètres émergents (anticipation des problèmes futurs) et renforcer l'efficience du traitement.

Cela nécessite d'une part l'engagement de personnel qualifié mais également d'investir dans de nouveaux ouvrages (Capex) tout en poursuivant la politique de renouvellement des réseaux de distribution (min 1 % par an de la longueur totale du réseau soit une petite vingtaine de kms).

Les nouveaux coûts ont été intégrés dans les prévisions financières.

Le prix facturé au client (Coût Vérité Distribution ou CVD) est le quotient du coût total et de la consommation facturée.

En Brabant wallon, la démographie augmente d'environ 1 % par an, ce que l'on observe dans le nombre de nouveaux raccordements à l'eau potable demandés chaque année.

Par contre, la consommation totale facturée (génératrice de revenus) n'est pas à la hausse mais plutôt stable (+/- 10,3 millions de m^3) mais pour un nombre de compteurs qui augmente. Ainsi la consommation moyenne facturée par compteur diminue chaque année un petit peu. Elle était de 120 m^3/an en 2019 et n'est plus que de 110 m^3 en 2025.

Alors que les coûts augmentent par le simple fait de l'inflation.

Pour résoudre cette équation, il sera nécessaire d'augmenter le tarif.

Un dossier sera introduit auprès du régulateur en vue d'obtenir une trajectoire tarifaire pour les 5 prochaines années. Le montant définitif du CVD qui sera demandé (à déterminer sur base de la méthodologie du plan comptable de l'eau pluriannuel) sera fixé à ce moment.

Pour établir les présentes projections financières, il a été tenu compte des CVD suivants :

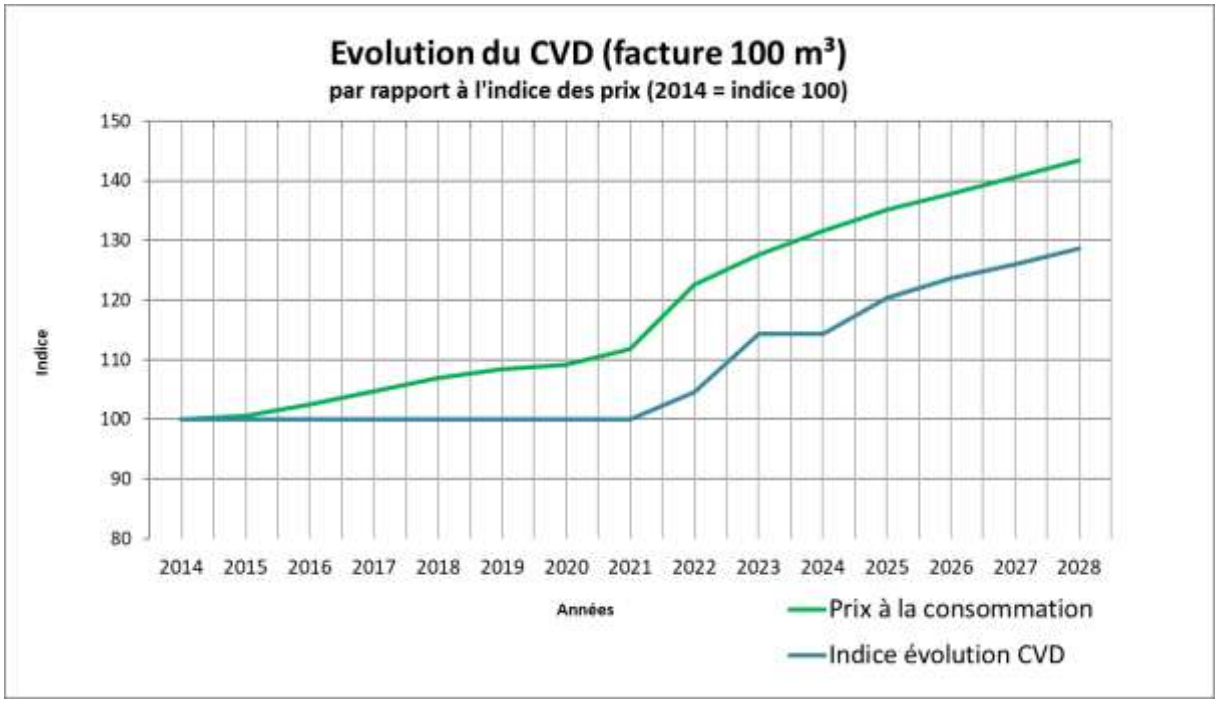
2026 / 2,67 (+ 2,7 %)

2027 / 2,72 (+ 1,9 %)

2028 / 2,78 (+2,29 %)

Le résultat comptable 2026 est un bénéfice de 3,3 millions euros mais pour cette activité, la notion la plus importante est celle de cash-flow. Celui-ci, qui avoisine les 9,4 millions d'euros, doit permettre de couvrir 100% des investissements récurrents (renouvellement du réseau et remplacement systématique des compteurs qui ont atteint la limite d'âge). Ces investissements s'élèvent à 9,4 millions euros en 2026.

Le graphique ci-dessous montre que le CVD (courbe bleue) évolue moins vite que l'inflation (courbe verte).



A noter que le CVA (Coût-Vérité Assainissement) subira aussi des augmentations :

2026 / 2,748 (+ 5 %)

2027 / 2,888 (+ 5 %)

2028 / 2,946 (+ 2 %)

En 2026 et 2027, le CVA augmentera plus vite que l'inflation car il y a un rattrapage de l'inflation passée (le régulateur a souhaité étaler le rattrapage sur 3 ans).

C'est la SPGE qui fixe le CVA pour toute la Wallonie.

Cette augmentation n'a pas d'impact pour in BW car les montants perçus sont rétrocédés à 100 % à la SPGE.

Par contre, cela impactera le pouvoir d'achat du consommateur.

NOUVEAUX SERVICES AUX COMMUNES : DIGITALISATION DES COMMUNES - POLLEC – RENO BW

Les prévisions financières intègrent les recettes (essentiellement les cotisations communales) et les dépenses (essentiellement les charges de rémunérations du personnel qui sera recruté) pour les 3 nouveaux services proposés aux communes :

- DIGITALISATION DES COMMUNES
- POLLEC
- RENO BW

et ce, en tenant compte des réponses reçues des communes, à la date de réalisation de ces prévisions, pour l'intérêt manifesté pour ces 3 nouveaux services. Cela peut bien évidemment évoluer selon les conventions qui seront signées.

INVESTISSEMENTS - STOCK - FINANCEMENT

Dans le tableau de financement repris en annexe, on observe :

- Un cash-flow assez constant de +/- 27 millions euros par an.

  Celui-ci est largement suffisant pour

  - Rembourser les échéances d'emprunt et de leasing
  - Financer sur fonds propres les investissements récurrents pour l'activité eau potable.

- Le solde (5 millions pour les 3 années 26-28) est utilisé pour financer partiellement les autres investissements (qui s'élèvent à 23 millions euros pour les 3 années).
- Il est prévu des dépenses de constitution de stock pour 26,5 millions euros au cours des 3 prochains exercices et de subsides à percevoir de 15 millions euros.
- Les besoins de financement externes sont estimés à 25 millions d'euros sur les 3 prochaines années. Dans le même temps, in BW aura remboursé 22 millions d'euros de dettes. Son endettement global augmentera donc légèrement et de manière maîtrisée.

5. Ces prévisions financières ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration du 12 novembre 2025 et transmis ensuite aux actionnaires à qui il est demandé de se prononcer sur ce point.
6. La décision de l'Assemblée générale requiert la majorité simple des voix des actionnaires.
7. Chaque conseiller dispose du droit d'exiger en conseil communal/provincial un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne.
8. Les délégués disposent en séance de l'Assemblée générale d'un droit de vote libre pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil.
9. Tous les actionnaires dont les délégués ont le droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration. Les questions écrites sont à introduire par mail à communes@inbw.be avant le 5 décembre 2025.

Décision

A la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.411.916	1.387.179	0	24.737
	100 %	*0 %*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

L'Assemblée générale approuve les prévisions financières pluriannuelles 2026-2028.

5. Rémunération des administrateurs

Exposé des motifs

1. La délibération est basée sur :
    1. L'article L1523-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) prévoyant que le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'administration, des recommandations à l'Assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit ;
    2. Les circulaires de la Région wallonne des 14 novembre 2019 et 20 octobre 2025 rappelant qu'il est impératif que le nouveau comité de rémunération, après le renouvellement du Conseil d'administration, adopte une recommandation pour les nouvelles rémunérations perçues à compter du 1er janvier de l'année qui suit ;
    3. La décision de l'Assemblée générale du 2 septembre 2020 fixant la rémunération des administrateurs suivant les recommandations du comité de rémunération du 23 janvier 2020, ayant fait l'objet d'une confirmation en date du 14 janvier 2021 de l'absence de mesure de tutelle générale d'annulation ;
    4. La décision de l'Assemblée générale du 18 juin 2025 procédant à la nomination des administrateurs à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration, ayant décidé de manière provisoire jusqu'à la prochaine Assemblée générale, d'octroyer aux administrateurs la rémunération conformément à la décision de l'Assemblée générale du 2 septembre 2020 ; ayant fait l'objet d'une confirmation en date du 25 juillet 2025 de l'absence de mesure de tutelle générale d'annulation ;
2. La séance d'installation du Comité de rémunération s'est tenue le 26 septembre 2025, et a notamment procédé à l'unanimité à la désignation de Sybille de Coster-Bauchau comme Présidente.
3. Conformément au CDLD, le Comité de rémunération, réuni en séance du 26 septembre 2025, propose à l'Assemblée générale de fixer l'octroi des rémunérations des administrateurs par séance à laquelle le mandataire participe à l'entièreté, avec prise d'effet au 1er janvier 2026 de la manière suivante :
    - **Jeton de présence** de 125 € brut non indexé pour chaque réunion du Conseil d'administration, du Bureau exécutif et du Comité d'audit, soumis à l'indice-pivot 138,01 du 1er janvier 1990 (soit un indice de 2,1223 en septembre 2025 correspondant à un jeton brut de 265,29 €).
    - **Rémunération** pour le Président et le Vice-Président (75% de la rémunération du Président), basée sur le plafond 5 de l'annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation à laquelle l'article L5311-1 renvoie :

	Jeton de présence Administrateurs	**Rémunération**			
		Président		**Vice-Président** (75% du Président)	
		Annuel	Mensuel	*Annuel*	Mensuel
Brut non indexé	125 €	*17.140,41 €*	1.428,37 €	*12.855,31 €*	1.071,28 €
Brut indexé à partir de septembre 2025 (Indice pivot 138.01 du 01/01/1990 = 2,1223 en sept. 2025)	265,29 €	*36.377,09 €*	3.031,42 €	*27.282,82 €*	2.273,57 €

Justification : plafond 5 de l'annexe 1 du CDLD : montant annuel brut non indexé de 17.140,41 € pour le score compris entre 2,50 et 2,75, décomposé :

- Population des communes associées : de plus de 250.000 à 450.000 habitants (448.501 au 1er janvier 2025 : 415.198 en Brabant wallon + 23.596 Braine le Comte + 9.707 Les Bons Villers) : score de 0,75
- Chiffre d'affaires de plus de 55.500.000 € (> 100.000.000 € pour in BW) : score de 1
- Personnel occupé en ETP : plus de 250 personnes occupées (467 ETP pour in BW au 1er janvier 2025) : score de 1

- **Modalités :**
  - Indemnité kilométrique similaire au personnel (frais réels) pour les déplacements liés à l'exécution du mandat (art. L6461 du CDLD et son AGW du 31.05.2018, soit 0,4309 €/km en septembre 2025) sur base du relevé effectué par le secrétariat général.
  - Pas d'avantage en nature.
  - Pas de jeton ni rémunération pour les séances du comité de rémunération
  - Prise d'effet au 1er janvier 2026.
  - Mensualisation des paiements.

Décision

A la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.411.916	1.387.179	0	24.737
	100 %	*0 %*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

1. L'assemblée générale fixe la rémunération des administrateurs suivant les recommandations du comité de rémunération détaillées dans l'exposé des motifs
2. La présente décision sera soumise à tutelle générale d'annulation

6. Questions des associés au Conseil d'administration

1. Sur base de l'article 6 :77 du Code des sociétés et des associations, les membres du Conseil d'administration répondent aux questions qui leur sont posées oralement ou par écrit avant ou pendant l'assemblée générale par les actionnaires et qui portent sur les points à l'ordre du jour. Les membres de l'organe d'administration peuvent, dans l'intérêt de la société, refuser de répondre aux questions lorsque la communication de certaines données ou de certains faits peut porter préjudice à la société ou qu'elle viole les engagements de confidentialité souscrits par eux ou par la société. Une réponse peut être groupée pour différentes questions portant sur le même sujet.
2. De même, l'article L1523-14, 8° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation spécifie que les membres de l'Assemblée générale ont le droit de poser des questions écrites et orales au Conseil d'administration.
3. Par membres de l'Assemblée générale, il faut entendre le pouvoir de gestion de l'associé et les personnes physiques que l'associé délègue aux réunions pour le représenter.
4. Les citoyens assistant en qualité d'observateurs n'entrent pas dans le champ d'application de ces dispositions.
5. Pour la bonne information de l'Assemblée, dans le cas où des questions écrites auraient été posées avant la réunion, dans le délai imparti, il y sera si possible donné réponse en séance et ce, pour autant que les sujets soient d'ordre général.
6. Les délégués présents ont la possibilité de poser en séance des questions orales au Conseil d'administration, étant entendu que ce droit sera accordé selon l'ordre des demandes. Il sera répondu aux questions si possible séance tenante.
7. Il ne sera pas répondu dans la mesure où la communication de données ou de faits serait de nature à porter gravement atteinte à l'intercommunale, aux associés ou au personnel de l'intercommunale.
8. Il est rappelé que, conformément à l'article 10 §6 des statuts sociaux, à la demande expresse d'un membre dès la prise de parole uniquement, l'intervention qu'il a émise figurera dans le procès-verbal. Le cas échéant, le texte de l'intervention dont il souhaite faire mention dans le procès-verbal sera transmis au Président durant la séance.
9. Pour une question de bonne organisation et de préparation des réponses, les questions écrites des associés sont à formuler par courriel adressé à communes@inbw.be avant le 5 décembre 2025.

Les questions écrites des actionnaires suivantes ont été introduites préalablement à la séance, auxquelles la réponse est formulée en Assemblée générale :

Bruno Van de Casteele (Beauvechain) a introduit des questions préalablement à la séance. Celui-ci étant absent à la séance, une réponse lui sera formulée par écrit.

Patrick Delmée (Braine-le-Château) a introduit des questions préalablement à la séance. Celui-ci étant absent à la séance, une réponse lui sera formulée par écrit.

Genappe a relayé ce 17 décembre des questions de Vincent Girboux actées lors du Conseil communal du 16 décembre. Compte tenu du délai de l'introduction de ces questions, ainsi que du nombre et de la précision de celles-ci, de même que l'absence de Mr Girboux, la réponse sera formulée par écrit.

<u>Les questions orales sont posées en séance :</u>

- *Quel financement est-il prévu pour la rénovation du réseau d'égouttage ? (L Rotthier - Lasne)*

Il s'agit à ce stade d'une étude pour établir un modèle régional. Actuellement le pilote pour le Brabant wallon est sur Ittre et Wavre, permettant d'identifier une méthodologie et le coût du renouvellement des égouts en mauvais état afin que la question du financement soit analysée. L'objectif du modèle en cours d'analyse vise également à identifier le modèle de financement.

- *D'où vient le déficit au niveau des déchets ? (C. Van Audenhaege - Rebecq)*

De la non-augmentation des tarifs durant la crise et de la non-répercussion immédiate sur les citoyens des hausses de coûts subies par in BW. Le résultat a été lissé sur 5 ans à partir de 2020, rattrapé par les crises sanitaires et énergétiques, n'ayant alors pas permis de retrouver à ce moment l'équilibre tel que prévu. in BW a ainsi préfinancé, sans intérêt pour les communes, la gestion des déchets. La collecte retrouve l'équilibre, ainsi que les recyparcs alors que le traitement ne l'est pas encore.

- *De manière générale, le financement dans le secteur public devient de moins en moins évident. Recommandation d'être attentif à cette évolution. (A. Gillis – Lasne)*

Effectivement, mais à ce stade, nous n'avons pas de problème de financement.

- *On peut être rassuré de la situation financière globale et du cash-flow. Globalement, la conclusion est assez satisfaisante. On sait par contre que la gestion de la collecte des déchets ménagers a un impact direct sur la gestion de la commune qui est tenue de suppléer le déficit. Cela étant, l'activité déchets impacte directement la commune indépendamment des résultats financiers d'in BW. On constate que l'activité déchets est tjrs déficitaire. Des efforts réels sont constatés sur les recyparcs et le calendrier des collectes, ce qui est bien mais insuffisant. On est dans un objectif de mutualisation. Les communes ont la possibilité de décider individuellement le système de collecte qui sera pratiqué. Il y a donc des systèmes différents (pàp, sacs, etc). Dans l'objectif de mutualisation, un objectif ne pourrait-il pas être envisagé de mutualiser encore plus cette activité et proposer des menus plutôt que la carte ? (P. Landrain – Chaumont-Gistoux).*

Le Plan stratégique 2026-2028, tenant compte de l'autonomie communale, vise à accroitre l'uniformisation de la collecte. La gestion des sacs individualisés par commune représente un coût, c'est pourquoi il sera proposé d'uniformiser les sacs. On applique le principe du cout vérité.

- *Importance de la communication en matière de gestion des déchets et de la descente vers le citoyen. La commune agit et peut être le relais vers le citoyen. (T. Martens)*

Beaucoup d'efforts de communication sont faits, dont l'organisation de réunions avec les communes avant l'application des décisions ainsi que des réunions tout au long de l'année pour expliquer ce qu'on fait.

- *Les données du cadastre des égouts sont-elles publiques ? (G. Wauters - Wavre)*

Elles sont à disposition des communes via une application web (pas des citoyens).

- *Avec l'uniformisation des sacs, les communes n'auraient-elles plus la maitrise du prix du sac, et donc potentiellement l'application du principe du polleur payeur (G. Wauters - Wavre) ?*

Tout en respectant l'autonomie communale, toutes les communes peuvent décider d'appliquer le même prix, dans un objectif de maitrise des couts.
On sait que ce ne sera pas facile. Pour le sac kraft déchets verts, 3 communes sur 4 viennent de décider d'un prix unique.

- *La mutualisation est surtout financière vu qu'il y avait un retard important entre les communes en sac et poubelle à puce (C. Fayt - Ittre)*

- *En matière de vente de terrains, quid de la réflexion de passer de la vente à la concession ?*

L'analyse est toujours en cours, tenant notamment compte de la comparaison de pratiques.

- *Le principe du pollueur payeur ne semble pas encore très clair pour le citoyen qui ne se rend pas encore compte que les efforts de tri paient. (C. Van Audenhaege – Rebecq)*

On insiste qu'il ne faut pas faire croire aux gens qu'ils paieront moins cher s'ils trient mieux. La seule façon de diminuer les couts est qu'il y ait moins de déchets. Le tri nécessite un traitement plus complexe, ce qui représente un coût financier pour un gain environnemental. Ce sont des vases communicants avec une même quantité de déchets. Par contre c'est, par exemple, avec la diminution de la fréquence de collecte qu'on peut avancer et qui a permis à l'époque de garder le prix presque identique malgré inflation.

- *Quel sera l'impact du contrôle d'accès des recyparcs sur les dépôts sauvages ? Comment in BW se positionne par rapport aux communes par rapport à ce risque-là ? (C. Van Audenhaege – Rebecq)*

Les communes ont été sollicitées afin de remonter leurs constats. Il en est ressorti que seules quelques communes mesuraient de manière précise avec des KPI depuis des années. Sur celles-là, 3-4 ont dit que ça augmente, et 2 que ça diminue.
Ce système a été mis en place dans d'autres provinces. De manière globale il n'y a pas d'impact global par rapport aux dépôts sauvages. C'est d'abord du civisme. Il faut par ailleurs vérifier si ces déchets étaient destiné au recyparc.
L'analyse sera prochainement approfondie avec les communes. Les 40.000 T sorties des recyparcs ne sont pas dans la nature, elles sont reparties là où elles devaient être (autres régions, professionnels, etc).

- *Quelle est la position d'in BW sur la suppression des textiles non réutilisables (C. Van Audenhaege – Rebecq)*

Ils sont acceptés dans les recyparcs mais in BW n'a pas un système de points d'apport volontaire et la volonté n'est pas de créer une filière étant donné que la qualité de ces textiles est problématique.

- *Remerciement d'in BW pour les visites techniques organisées récemment pour les mandataires. (A. de Greef - Grez-Doiceau)*
- *in BW analyse-t-elle déjà le changement de couleurs des sacs PMC ?*

Les contacts sont en cours avec Fost + mais les démarches d'opérationnalisation ne sont pas encore initiées. Ce changement sera compliqué pour la population.

7. Divers

Néant.

8. Approbation procès-verbal de séance

Exposé des motifs

1. Conformément à l'article 6 :79 du Code des Sociétés et des associations et de l'article 10 § 6 des statuts sociaux, le procès-verbal de l'Assemblée générale est rédigé et adopté en séance ; il est immédiatement signé par le président et le secrétaire ainsi que par les représentants des actionnaires qui le demandent.
2. A la demande expresse d'un membre dès la prise de parole uniquement, l'intervention qu'il a émise figurera dans le procès-verbal.
3. Le cas échéant, le texte de l'intervention dont il souhaite faire mention dans le procès-verbal sera remis au Président durant la séance.
4. Conformément à l'article L-6431-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le procès-verbal sera publié sur le site internet d'in BW.
5. Afin d'éviter un blocage de la décision en l'absence de suffisamment de délégués lors de l'assemblée générale pour assurer le quorum pour les votes libres, il est demandé aux Conseils de se prononcer favorablement quant à l'approbation du procès-verbal de séance, qui reprendra les votes et interventions sur base du projet placé dans la documentation. La décision requiert la majorité simple des voix. A défaut, il est souhaité de veiller à la présence en séance des 5 délégués.

Décision

A la majorité suivante (le détail est repris dans le tableau en annexe)

Pouvoir votal	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1.314.212	1.289.474	0	24.737
	100 %	*0 %*	*Neutralisation dans le quorum des votes*

L'Assemblée adopte le procès-verbal de séance.

Ce procès-verbal sera publié sur le site internet d'in BW.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20.

Laurent Dauge
Directeur général
Secrétaire

Votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon
in bw
Association intercommunale
SC

Cédric du Monceau
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 décembre 2025
RESULTAT DES VOTES

Point 2 Plan stratégique 2023-2025 Evaluation 2025	capital social								séance																	
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers dt pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vot
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total												
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																				
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	15-12-25	1	17	0	1	18	14.900	14.900	1,1%	1	3				14.072	0	828	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	15-12-25	1	33	0	0	33	129.130	129.130	9,1%	1	2				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	17-12-25	0	-	-	-	-	28.372	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Braine-le-Comte					2		2	1	15-12-25	1	20	0	5	25	1	1	0,0%	1	1				1	0	0	1,00	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	27-11-25	1	17	0	0	17	14.513	14.513	1,0%	1	4				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	15-12-25	1	19	0	0	19	19.500	19.500	1,4%	1	5				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	16-12-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,2%	1	2				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	16-12-25	1	24	0	0	24	51.534	51.534	3,6%	1	2				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	16-12-25	1	20	0	1	21	25.600	25.600	1,8%	1	3				24.381	0	1.219	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	17-12-25	0	-	-	-	-	7.800	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	17-12-25	0	-	-	-	-	8.900	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	16-12-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	1,0%	1	4				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	16-12-25	1	21	0	0	21	26.100	26.100	1,8%	1	0				26.100	0	0	26.100	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	17-12-25	0	-	-	-	-	25.959	5.192	0,4%	1	1	1			5.192	0	0	5.192	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	16-12-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,9%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	15-12-25	1	20	0	0	20	1.842	1.842	0,1%	1	4				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	13-11-25	1	12	0	3	15	32.110	32.110	2,3%	1	2				25.688	0	6.422	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	24-11-25	1	26	0	2	28	61.800	61.800	4,4%	1	1				57.386	0	4.414	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	25-11-25	1	16	0	0	16	17.200	17.200	1,2%	1	1				17.200	0	0	17.200	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	15-12-25	0	-	-	-	-	101.069	80.855	5,7%	1	6	4			80.855	0	0	80.855	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	16-12-25	1	20	0	0	20	16.900	16.900	1,2%	1	4				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	26-11-25	1	16	0	0	16	0	0	0,0%	0	0				0	0	0	0	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	16-12-25	1	19	0	0	19	25.200	25.200	1,8%	1	3				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	26-11-25	1	21	0	4	25	74.089	74.089	5,2%	1	1				62.235	0	11.854	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	04-12-25	1	21	0	0	21	55.500	55.500	3,9%	1	0				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	22-12-25	0	-	-	-	-	33.943	13.577	1,0%	1	2	2			13.577	0	0	13.577	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	17-12-25	0	-	-	-	-	12.013	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	15-12-25	1	27	0	0	27	106.301	106.301	7,5%	1	1				106.301	0	0	106.301	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	16-12-25	1	31	0	0	31	120.524	120.524	8,5%	1	2				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	27-11-25	1	36	0	0	36	419.723	419.723	29,7%	1	4				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	-	0	-	-	-	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			495	0	16	493	1.530.347	1.411.916	100%	30	60								
EN %															99,24%	Quorum = (1/2 pouvoir votal sur base capital)	771.024										

résultat total des votes		1.387.179	0	24.737	1.411.916
résultat total des votes exprimés (en %)		100%	0%		100%
majorité requise des 1/2	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
résultat des votes communaux exprimés		967.314	0		967.314
résultat des votes communaux exprimés (en %)	100%	100,00%	0,00%		
majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
RESULTAT FINAL : majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux					OUI

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

Laurent DAUGE
Directeur Général

Cédric du Monceau
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 décembre 2025

RESULTAT DES VOTES

Point 3 Plan stratégique 2026-2028	capital social								séance																				
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers dt pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total														
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																						
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	15-12-25	1	17	0	1	18	14.900	14.900	1,0%	1	3				14.072	0	828	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	15-12-25	1	33	0	0	33	129.130	129.130	9,0%	1	2				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	17-12-25	0	-	-	-	-	28.372	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Braine-le-Comte					2		2	1	15-12-25	1	20	0	5	25	1	1	0,0%	1	1				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	27-11-25	1	17	0	0	17	14.513	14.513	1,0%	1	4				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	15-12-25	1	19	0	0	19	19.500	19.500	1,4%	1	5				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	16-12-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,2%	1	2				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	16-12-25	1	24	0	0	24	51.534	51.534	3,6%	1	2				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	16-12-25	1	20	0	1	21	25.600	25.600	1,8%	1	3				24.381	0	1.219	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	17-12-25	0	-	-	-	-	7.800	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	17-12-25	0	-	-	-	-	8.900	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	16-12-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	0,9%	1	4				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	16-12-25	1	21	0	0	21	26.100	26.100	1,8%	1	0				26.100	0	0	26.100	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	17-12-25	0	-	-	-	-	25.959	5.192	0,4%	1	1	1			5.192	0	0	5.192	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	16-12-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,9%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	15-12-25	1	20	0	0	20	1.842	1.842	0,1%	1	4				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	13-11-25	1	12	0	3	15	32.110	32.110	2,2%	1	2				25.688	0	6.422	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	24-11-25	1	26	0	2	28	61.800	61.800	4,3%	1	1				57.386	0	4.414	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	25-11-25	1	16	0	0	16	17.200	17.200	1,2%	1	1				17.200	0	0	17.200	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	15-12-25	1	28	0	0	28	101.069	101.069	7,1%	1	4				101.069	0	0	101.069	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	16-12-25	1	20	0	0	20	16.900	16.900	1,2%	1	4				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	26-11-25	1	16	0	0	16	0	0	0,0%	0	0				0	0	0	0	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	16-12-25	1	19	0	0	19	25.200	25.200	1,8%	1	3				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	26-11-25	1	21	0	4	25	74.089	74.089	5,2%	1	1				62.235	0	11.854	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	04-12-25	1	21	0	0	21	55.500	55.500	3,9%	1	0				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	22-12-25	0	-	-	-	-	33.943	13.577	0,9%	1	2	2			13.577	0	0	13.577	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	17-12-25	0	-	-	-	-	12.013	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	15-12-25	1	27	0	0	27	106.301	106.301	7,4%	1	1				106.301	0	0	106.301	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	16-12-25	1	31	0	0	31	120.524	120.524	8,4%	1	2				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	27-11-25	1	36	0	0	36	419.723	419.723	29,3%	1	4				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	-	0	-	-	-	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			523	0	16	521	1.530.347	1.432.130	100%	30									
EN %															99,24%	Quorum = (1/2 pouvoir votal sur base capital	771.024										

résultat total des votes		1.407.393	0	24.737	1.432.130
résultat total des votes exprimés (en %)		100%	0%		100%
majorité requise des 1/2	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
résultat des votes communaux exprimés		987.528	0		987.528
résultat des votes communaux exprimés (en %)	100%	100,00%	0,00%		
majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

RESULTAT FINAL :
majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux — OUI

Laurent DAUGE
Directeur Général

Cédric du Monceau
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 décembre 2025

RESULTAT DES VOTES

Point 4 Prévision financières pluriannuelles 2026-2028	capital social								séance																	
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers dt pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total												
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																				
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	15-12-25	1	17	0	1	18	14.900	14.900	1,1%	1	3				14.072	0	828	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	15-12-25	1	33	0	0	33	129.130	129.130	9,1%	1	2				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	17-12-25	0	-	-	-	-	28.372	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Braine-le-Comte					2		2	1	15-12-25	1	20	0	5	25	1	1	0,0%	1	1				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	27-11-25	1	17	0	0	17	14.513	14.513	1,0%	1	4				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	15-12-25	1	19	0	0	19	19.500	19.500	1,4%	1	5				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	16-12-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,2%	1	2				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	16-12-25	1	24	0	0	24	51.534	51.534	3,6%	1	2				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	16-12-25	1	20	0	1	21	25.600	25.600	1,8%	1	3				24.381	0	1.219	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	17-12-25	0	-	-	-	-	7.800	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	17-12-25	0	-	-	-	-	8.900	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	16-12-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	1,0%	1	4				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	16-12-25	1	21	0	0	21	26.100	26.100	1,8%	1	0				26.100	0	0	26.100	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	17-12-25	0	-	-	-	-	25.959	5.192	0,4%	1	1	1			5.192	0	0	5.192	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	16-12-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,9%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	15-12-25	1	20	0	0	20	1.842	1.842	0,1%	1	4				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	13-11-25	1	12	0	3	15	32.110	32.110	2,3%	1	2				25.688	0	6.422	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	24-11-25	1	26	0	2	28	61.800	61.800	4,4%	1	1				57.386	0	4.414	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	25-11-25	1	16	0	0	16	17.200	17.200	1,2%	1	1				17.200	0	0	17.200	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	15-12-25	0	-	-	-	-	101.069	80.855	5,7%	1	4	4			80.855	0	0	80.855	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	16-12-25	1	20	0	0	20	16.900	16.900	1,2%	1	4				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	26-11-25	1	16	0	0	16	0	0	0,0%	0	0				0	0	0	0	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	16-12-25	1	19	0	0	19	25.200	25.200	1,8%	1	3				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	26-11-25	1	21	0	4	25	74.089	74.089	5,2%	1	1				62.235	0	11.854	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	04-12-25	1	21	0	0	21	55.500	55.500	3,9%	1	0				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	22-12-25	0	-	-	-	-	33.943	13.577	1,0%	1	2	2			13.577	0	0	13.577	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	17-12-25	0	-	-	-	-	12.013	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	15-12-25	1	27	0	0	27	106.301	106.301	7,5%	1	1				106.301	0	0	106.301	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	16-12-25	1	31	0	0	31	120.524	120.524	8,5%	1	2				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	27-11-25	1	36	0	0	36	419.723	419.723	29,7%	1	4				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	-	0	-	-	-	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			495	0	16	493	1.530.347	1.411.916	100%	30									
EN %															99,24%	Quorum = (1/2 pouvoir votal sur base capital)	771.024										

résultat total des votes		1.387.179	0	24.737	1.411.916
résultat total des votes exprimés (en %)		100%	0%		100%
majorité requise des 1/2	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
résultat des votes communaux exprimés		967.314	0		967.314
résultat des votes communaux exprimés (en %)	100%	100,00%	0,00%		
majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
RESULTAT FINAL : majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux					OUI

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

Laurent DAUGE
Directeur Général

Cédric du Monceau
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 décembre 2025

RESULTAT DES VOTES

Point 5 Rémunération des administrateurs	capital social								séance																
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers dt pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total												
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																				
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	15-12-25	1	17	0	1	18	14.900	14.900	1,1%	1	3				14.072	0	828	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	15-12-25	1	33	0	0	33	129.130	129.130	9,1%	1	2				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	17-12-25	0	-	-	-	-	28.372	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Braine-le-Comte					2		2	1	15-12-25	1	20	0	5	25	1	1	0,0%	1	1				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	27-11-25	1	17	0	0	17	14.513	14.513	1,0%	1	4				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	15-12-25	1	19	0	0	19	19.500	19.500	1,4%	1	5				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	16-12-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,2%	1	2				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	16-12-25	1	24	0	0	24	51.534	51.534	3,6%	1	2				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	16-12-25	1	20	0	1	21	25.600	25.600	1,8%	1	3				24.381	0	1.219	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	17-12-25	0	-	-	-	-	7.800	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	17-12-25	0	-	-	-	-	8.900	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	16-12-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	1,0%	1	4				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	16-12-25	1	21	0	0	21	26.100	26.100	1,8%	1	0				26.100	0	0	26.100	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	17-12-25	0	-	-	-	-	25.959	5.192	0,4%	1	1	1			5.192	0	0	5.192	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	16-12-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	3,9%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	15-12-25	1	20	0	0	20	1.842	1.842	0,1%	1	4				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	13-11-25	1	12	0	3	15	32.110	32.110	2,3%	1	2				25.688	0	6.422	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	24-11-25	1	26	0	2	28	61.800	61.800	4,4%	1	1				57.386	0	4.414	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	25-11-25	1	16	0	0	16	17.200	17.200	1,2%	1	1				17.200	0	0	17.200	0
Otlignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	15-12-25	0	-	-	-	-	101.069	80.855	5,7%	1	4	4			80.855	0	0	80.855	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	16-12-25	1	20	0	0	20	16.900	16.900	1,2%	1	4				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	26-11-25	1	16	0	0	16	0	0	0,0%	0	0				0	0	0	0	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	16-12-25	1	19	0	0	19	25.200	25.200	1,8%	1	3				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	26-11-25	1	21	0	4	25	74.089	74.089	5,2%	1	1				62.235	0	11.854	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	04-12-25	1	21	0	0	21	55.500	55.500	3,9%	1	0				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	22-12-25	0	-	-	-	-	33.943	13.577	1,0%	1	2	2			13.577	0	0	13.577	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	17-12-25	0	-	-	-	-	12.013	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	15-12-25	1	27	0	0	27	106.301	106.301	7,5%	1	1				106.301	0	0	106.301	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	16-12-25	1	31	0	0	31	120.524	120.524	8,5%	1	2				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	27-11-25	1	36	0	0	36	419.723	419.723	29,7%	1	4				419.723	0	0	419.723	0
Vivaqua					284		284	142	-	0	-	-	-	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			495	0	16	493	1.530.347	1.411.916	100%	30									
EN %															99,24%	Quorum = (1/2 pouvoir votal sur base capital)	771,024										

résultat total des votes		1.387.179	0	24.737	1.411.916
résultat total des votes exprimés (en %)		100%	0%		100%
majorité requise des 1/2	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%
résultat des votes communaux exprimés		967.314	0		967.314
résultat des votes communaux exprimés (en %)	100%	100,00%	0,00%		
majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux	50%	atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

RESULTAT FINAL :
majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux : OUI

Laurent DAUGE
Directeur Général

Cédric du Monceau
Président

in bw

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 décembre 2025

RESULTAT DES VOTES

Point B Approbation du procès-verbal	capital social								séance																				
	Nombre d'actions A (ex-IBW)	Nombre d'actions B (Province)	Nombre d'actions C (PR eau)	Nombre d'actions D (DI eau)	Nombre d'actions E (pers dt pub)	Nombre d'actions F (SPGE)	Nombre total de parts	Pouvoir votal	Délibération du Conseil Communal / Provincial						Quorum	Pouvoir votal en séance	Représentation de l'associé (en %)	Présence dernière séance	Nombre délégués présents	Nombre délégués pour	Nombre délégués contre	Nombre délégués abstention	Total votes pour	Total votes contre	Total votes abstention	Total des votes	check vote
									Date décision	Décision (1= OUI)	Pour	Contre	Abstent.	Total														
	1voix=1part	1voix=1part	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts	1voix=2parts																						
Beauvechain	14.900						14.900	14.900	15-12-25	1	17	0	1	18	14.900	14.900	1,1%	1	3				14.072	0	828	14.900	0
Braine-l'Alleud	92.700			72.859			165.559	129.130	15-12-25	1	33	0	0	33	129.130	129.130	9,8%	1	2				129.130	0	0	129.130	0
Braine-le-Château	20.600			15.544			36.144	28.372	17-12-25	0	-	-	-	-	28.372	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Braine-le-Comte					2		2	1	15-12-25	1	20	0	5	25	1	1	0,0%	1	1				1	0	0	1	0
Chastre	14.500			25			14.525	14.513	27-11-25	1	17	0	0	17	14.513	14.513	1,1%	1	4				14.513	0	0	14.513	0
Chaumont-Gistoux	19.500						19.500	19.500	15-12-25	1	19	0	0	19	19.500	19.500	1,5%	1	5				19.500	0	0	19.500	0
Court-Saint-Etienne	20.400		6.654	14.265			41.319	30.860	16-12-25	1	20	0	0	20	30.860	30.860	2,3%	1	2				30.860	0	0	30.860	0
Genappe	33.500		12.571	23.497			69.568	51.534	16-12-25	1	24	0	0	24	51.534	51.534	3,9%	1	2				51.534	0	0	51.534	0
Grez-Doiceau	25.600						25.600	25.600	16-12-25	1	20	0	1	21	25.600	25.600	1,9%	1	3				24.381	0	1.219	25.600	0
Hélécine	7.800						7.800	7.800	17-12-25	0	-	-	-	-	7.800	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Incourt	8.900						8.900	8.900	17-12-25	0	-	-	-	-	8.900	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Ittre	13.500						13.500	13.500	16-12-25	1	17	0	0	17	13.500	13.500	1,0%	1	4				13.500	0	0	13.500	0
Jodoigne	26.100						26.100	26.100	16-12-25	1	21	0	0	21	26.100	26.100	2,0%	1	0				26.100	0	0	26.100	0
La Hulpe	19.600		1.895	10.822			32.317	25.959	17-12-25	0	-	-	-	-	25.959	5.192	0,4%	1	1	1			5.192	0	0	5.192	0
Lasne	32.300		11.685	34.368			78.353	55.327	16-12-25	1	22	0	0	22	55.327	55.327	4,2%	1	3				55.327	0	0	55.327	0
Les Bons Villers			559	3.124			3.683	1.842	15-12-25	1	20	0	0	20	1.842	1.842	0,1%	1	4				1.842	0	0	1.842	0
Mont-Saint-Guibert	13.000		3.040	35.179			51.219	32.110	13-11-25	1	12	0	3	15	32.110	32.110	2,4%	1	2				25.688	0	6.422	32.110	0
Nivelles	61.800						61.800	61.800	24-11-25	1	26	0	2	28	61.800	61.800	4,7%	1	1				57.386	0	4.414	61.800	0
Orp-Jauche	17.200						17.200	17.200	25-11-25	0	-	-	-	-	17.200	3.440	0,3%	1	1	1			3.440	0	0	3.440	0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	57.000		7.785	80.353			145.138	101.069	15-12-25	0	-	-	-	-	101.069	80.855	6,2%	1	4	4			80.855	0	0	80.855	0
Perwez	16.900						16.900	16.900	16-12-25	1	20	0	0	20	16.900	16.900	1,3%	1	4				16.900	0	0	16.900	0
Ramillies	11.700						11.700	11.700	26-11-25	1	16	0	0	16	0	0	0,0%	0	0				0	0	0	0	0
Rebecq	25.200						25.200	25.200	16-12-25	1	19	0	0	19	25.200	25.200	1,9%	1	3				25.200	0	0	25.200	0
Rixensart	56.100		23.656	12.322			92.078	74.089	26-11-25	1	21	0	4	25	74.089	74.089	5,6%	1	1				62.235	0	11.854	74.089	0
Tubize	55.500						55.500	55.500	04-12-25	1	21	0	0	21	55.500	55.500	4,2%	1	0				55.500	0	0	55.500	0
Villers-la-Ville	21.500		6.217	18.668			46.385	33.943	22-12-25	0	-	-	-	-	33.943	13.577	1,0%	1	2	2			13.577	0	0	13.577	0
Walhain	12.000			25			12.025	12.013	17-12-25	0	-	-	-	-	12.013	0	0,0%	1	0				0	0	0	0	0
Waterloo	69.600			73.401			143.001	106.301	15-12-25	1	27	0	0	27	106.301	106.301	8,1%	1	1				106.301	0	0	106.301	0
Wavre	71.700		26.846	70.802			169.348	120.524	16-12-25	1	31	0	0	31	120.524	120.524	9,2%	1	2				120.524	0	0	120.524	0
Province du BW		419.723					419.723	419.723	27-11-25	0	-	-	-	-	419.723	335.778	25,5%	1	4	4			335.778	0	0	335.778	0
Vivaqua					284		284	142	-	0	-	-	-	-	142	142	0,0%	1	1	1			142	0	0	142	0
TOTAUX	839.100	419.723	100.908	465.254	286	0	1.825.271	1.542.047			443	0	16	441	1.530.347	1.314.212	100%	30									
EN %															99,24%	Quorum = (1/2 pouvoir votal sur base capital)	771.024	résultat total des votes					1.289.474	0	24.737	1.314.212	
																		résultat total des votes exprimés (en %)					100%	0%		100%	
																		majorité requise des 1/2		50%			atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%	
																		résultat des votes communaux exprimés					953.554	0		953.554	
																		résultat des votes communaux exprimés (en %)		100%			100,00%	0,00%			
																		majorité requise de 1/2 des voix des associés communaux		50%			atteint ? (différence en + /en -)		OUI	50%	
																		RESULTAT FINAL : majorité des 1/2 des votes dont 1/2 des associés communaux								OUI	

art.1523-9 CDLD : Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes.

Laurent DAUGE
Directeur Général

Cédric du Monceau
Président